



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2021

Avis d'impôt établi en 2022

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP CRETEIL
SAID BONNEUIL-VILLENEUVE-ST-GEORG
1 PLACE DU GEN PIERRE BILLOTTE
94037 CRETEIL CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 30 35 648 213 080

Référence de l'avis : 22 94 A758597 75

Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

APPT A509

2 CAR DU GEN DE GAULLE

94380 BONNEUIL SUR MARNE

Numéro FIP : 940 64 48 5530410889 3 A

Numéro de rôle : 016

Date d'établissement : 26/07/2022

Date de mise en recouvrement : 31/07/2022

Identifiant service : 94007

NIANG HAMIDOU

APPT A509

2 CAR DU GEN DE GAULLE

94380 BONNEUIL SUR MARNE

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2021.

Vos contacts



Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr



Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

SIP CRETEIL

SAID BONNEUIL-VILLENEUVE-ST-GEORG

1 PLACE DU GEN PIERRE BILLOTTE

94037 CRETEIL CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence :

6 077

Nombre de parts :

1,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : NIANG

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				
RÉSIDENTICE EXCLUSIVE		RÉSIDENTICE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				1,00

Détail des revenus	Déclar. 1	Total
Salaires.....	6587	
Heures supplémentaires non exonérées.....	0	
Total des salaires et assimilés ²	6587	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 659	
Salaires, pensions, rentes nets.....	5928	5928
Revenu brut global.....		5928
Revenu imposable.....		5928
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴		0
Montant net de votre imposition.....		0
IMPOT NET		
Total de l'impôt sur le revenu net.....		0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :		
IMPOT SUR LE REVENU		
Impôt sur le revenu 2021 dû ⁵³ :		0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.		
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
Revenu fiscal de référence ²⁵		6077
Revenus exonérés	Déclar. 1	
Heures supplémentaires.....	Déclarées 165	
Heures supplémentaires.....	Nettes 149	
PLAFOND EPARGNE RETRAITE		
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :		
Plafond total de 2020.....	Déclar. 1 4114	

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

Avis d'impôt établi en 2022

N°fiscal : 30 35 648 213 080

Impôt sur les revenus de 2021

Feuillet n° : 2 / 2

>>> Suite de votre avis

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....

0

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....

+ 0

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

+ 4114

Plafond calculé sur les revenus de 2021.....

+ 4114

Plafond pour les cotisations versées en 2022.....

= 8228

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2022

**Taux personnalisé qui sera utilisé par votre
organisme collecteur (employeur,
caisse de retraite...) pour le
prélèvement à la source sur votre
revenu net imposable**

Taux pour le foyer

0,00%

